

SEANCE DU 15 AVRIL 2015

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 6

Présents : 8

Absents : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 11

L'an deux mil quinze, le quinze avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le dix avril deux mille quinze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain BÉAL, Maire,

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BLANQUET Jean-Marie,
DE GROOTE Christian,
DENEL Delphine,
DOLÉ Guillaume,
DOYEN Cyril,
TAUPELET Roger,
VINCENT Pascal.

Absents Excusés :

Arnaud DESCHARLES, (Pouvoir D. Denel)
Xavier DRIEUX, (Pouvoir C. De Groote)
Gwendolyn GERMOND. (Pouvoir C. Doyen)

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 15 avril 2015 :

- 1- *Approbation de la séance du 5 décembre 2014*
- 2- *Schéma de mutualisation de services de la Communauté de Communes*
- 3- *Instruction des autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes des Andelys et des environs*
- 4- *Achat matériels «espaces verts»*
- 5- *Fin de baux : reprise par acte d'huissier*
- 6- *Chemins communaux*
- 7- *Frais de mission : coordonnateur de recensement*
- 8- *Aménagement de la Place du Pâtis*
- 9- *Mise en application du PADD : Haies*
- 10- *Modification du PLU : Zone AU*
- 11- *Autorisation à ester : dossier CARON*
- 12- *Subvention au comité des fêtes d'Amécourt*
- 13- *Travaux 2015*
- 14- *Remboursement de travaux de voirie au SAEP d'Hébécourt*
- 15- *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|----------------|--|
| 1/2015 | <i>Schéma de mutualisation de services de la Cdc</i> |
| 2/2015 | <i>Instruction des autorisation des droits des sols par la Cdc des Andelys et des environs</i> |
| 3/2015 | <i>Crédit-bail Tondeuse</i> |
| 4/2015 | <i>Modification du PLU</i> |
| 5/2015 | <i>Chemins communaux</i> |
| 6/2015 | <i>Frais de missions : coordonnateur</i> |
| 7/2015 | <i>Aménagement de la Place du Pâtis</i> |
| 8/2015 | <i>Application du PADD : Haies</i> |
| 9/2015 | <i>Autorisation à ester : Dossier CARON des Fêtes</i> |
| 10/2015 | <i>Subvention au Comité</i> |
| 11/2015 | <i>Remboursement de travaux de voirie : SAEP Hébécourt</i> |
| 12/2015 | <i>Accès au lavoir</i> |
| 13/2015 | <i>Indemnité compensatrice d'équipement</i> |

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 DÉC. 2014

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 5 décembre 2014.

APPROUVE à l'unanimité le dit compte rendu.

2- SCHEMA DE MUTUALISATION DE SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Vu l'article L5211-39-1 du CGCT qui impose au Président de chaque EPCI d'établir un « rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et de communes membres » ce rapport devant être approuvé avant le 15 avril 2015 ;

Vu la délibération n°2014125 en date du 16 décembre 2014 prise par le conseil communautaire approuvant le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes ;

Considérant que ce rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable ;

Vu l'ensemble de ces éléments ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Gisors Epte Levrière ;

ADRESSE une copie de la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gisors Epte Levrière ;

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

3- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu l'article R.423-15 du code de l'urbanisme ;

Considérant qu'il y a intérêt pour la commune de confier l'instruction des autorisations du droit des sols à un structure supra-communale dans le cadre de la mutualisation des moyens avec d'autres communes de territoire du Vexin Normand ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE que l'instruction des autorisations du droit des sols ci-après définies est confiée au service instructeur de la Communauté de Communes des Andelys et des environs pour :

- Les Permis de Construire
- Les Permis de Démolir
- Les Permis d'Aménager
- Les Déclarations Préalable
- Les Certificats d'Urbanisme Opérationnels

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 2/2015

4- CREDIT-BAIL TONDEUSE

La commune d'Amécourt doit s'acquérir d'un tracteur-tondeuse pour l'entretien de ses espaces verts.

Cet achat de l'ordre de 9 000€ HT, fera l'objet d'un contrat de crédit-bail

Il est discuté sur un achat immédiat ou repoussé à juillet 2015, lors du renouvellement du contrat de l'employé municipal chargé des dits entretiens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE pour une acquisition immédiate à 7 voix pour et 4 voix contre

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 3/2015

5- MODIFICATION DU PLU

Afin de réaliser des projets communaux sur les parcelles C9 et C27 situées en zone AU, une modification du PLU doit être lancée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTe le lancement de la procédure de modification du PLU,

DONNE tout pouvoir au Maire pour prendre l'arrêté correspondant,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération

Délibération 4/2015

6- REPRISE DE BAUX PAR ACTE D'HUISSIER

La commune d'Amécourt propriétaire d'un terrain cadastrée C9 inscrit au PLU en zone AU souhaite porter sur cette parcelle un projet communal à définir (logement locatif ou équipement sportif), cependant une modification du PLU doit être effectuée pour débloquer la zone (Délib 4/2015)

Cette parcelle fait actuellement état de baux agricole qui viennent à échéance.

Dans l'optique des démarches de modification du PLU, il est sera nécessaire de prévoir la reprise de ces baux par procédure acte d'huissier.

7- CHEMINS COMMUNAUX

Le tracé du chemin rural n°21 dit de Bouchevilliers a été modifié par délibération du 4 septembre 1999.

Cependant cette décision n'a pas été appliquée et par conséquent le cadastre non modifié

Il est proposé de continuer cette procédure en faisant appliquer la décision prise en 1999 ou d'annuler la décision et de remettre à son état d'origine le dit chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'annuler la décision de 1999, non appliqué à ce jour et de faire remettre par les propriétaire riverain, le dit chemin en son état d'origine.

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 5/2015

8- FRAIS DE MISSION : COORDONNATEUR

Vu la nomination de Mr Xavier DRIEUX, Conseiller Municipal, pour la mission de coordonnateur de recensement en date du 8 octobre 2014

Considérant les frais associés à cette mission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Monsieur Xavier DRIEUX, la somme de 200 euros, pour l'exécution de cette mission ;

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 6/2015

9- AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PATIS

De nombreuses dégradations ont été constatées suite à des véhicules qui entrent et stationnent sur la place du Pâtis.

Afin de préserver la place et garantir la sécurité, il est décidé de poser des poteaux entre les arbres.

Il est noté que 2 poteaux seront amovibles afin de laisser accès à la commune pour ses manifestations et l'entretien de la place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 7/2015

10- MISE EN APPLICATION DU PADD : HAIES

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU prévoit l'obligation de paysagement des abords des nouvelles zones urbanisées afin de constituer un cadre de verdure entourant le village.

Vu les nouvelles constructions établie rue de la Chapelle ;

Considérant qu'aucun paysagement des franges bâties du village n'a été fait ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'AQUITTERA de vérifier les parties concernées par l'application de cette obligation,

DECIDE de faire appliquer le PADD par les parties concernées,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 8/2015

11- AUTORISATION A ESTER : DOSSIER CARON

Vu la mise à pied conservatoire à l'encontre de Mr Christophe CARON en date d'une 16 janvier 2015 ;

Vu les plaintes déposées en date du 24 février 2015 (Gendarmerie de Gisors) et 5 mars 2015 (centre de Gestion de l'Eure)

Considérant la nécessité de le poursuivre en justice concernant les malversations découvertes au sein du secrétariat de la commune d'Amécourt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mr le Maire à ester en justice,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour faire exécuter cette décision.

Délibération 9/2015

12- SUBVENTION AU COMITÉ DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'allouer au Comité des Fêtes d'Amécourt le somme de 1 500€

PREVOIRA les fonds nécessaires au compte 6574 du BP 2015

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 10/2015

8/12

13- TRAVAUX 2015

Les travaux suivants sont à prévoir :

- Chapelle
- Démoussage de la toiture de l'Eglise
- Chauffage de l'Eglise
- Plancher de l'Eglise
- Ravèlement de la salle des fêtes

14- REMBOURSEMENT DE TRAVAUX DE VOIRIE AU SAEP D'HEBECOURT

Dans le cadre des réfections de voiries effectuées par le SAEP d'Hébecourt suite aux travaux d'adduction d'eau potable et de défense incendie, des réfections des voiries ont été faites pour le compte de la commune d'Amécourt.

Le montant des travaux à la charge de la commune sera établi lors d'une prochaine réunion entre les deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'ENGAGE à rembourser au SAEP le montant qui sera arrêté, correspondant à la quote-part de la commune d'Amécourt.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

Délibération 11/2015

15- QUESTIONS DIVERSES

❖ Accès au lavoir - Chemin des Marais
Interdiction d'accès aux véhicules à moteur
Un arrêté et la pose de signalisation sera opérée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la présente délibération à l'unanimité,

Délibération 12/2015

❖ Agent d'entretien

Vu le contrat de Mme Céline GIRARDIN ; engagée pour l'entretien des locaux de la commune d'Amécourt depuis décembre 2014 ;

Considérant qu'elle utilise ses produits et équipements électroménagers personnels ;

Considérant qu'il convient de compenser cette utilisation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer à Mme Céline GIRARDIN une indemnité compensatrice d'équipement,

FIXE à 15% le taux de l'indemnité, basé sur le montant brut mensuel,

ACCORDE cette indemnité depuis le début du contrat, soit décembre 2014,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 13/2015

❖ Horaire des permanences de Mairie

A compter du 1^{er} mai 2015, les permanences de mairie se feront les mercredis de 18h à 20h

La séance est levée à 21 heures 15.

BÉAL Alain

BLANQUET Jean-Marie

DE GROOTE Christian

DENEL Delphine

DESCHARLES Arnaud
(Pouvoir D. Denel)

DOLÉ Guillaume

DOYEN Cyril

DRIEUX Xavier
(Pouvoir C. DE GROOTE)

GERMOND Gwendolyn
(Pouvoir C. Doyen)

TAUPELET Roger

VINCENT Pascal

